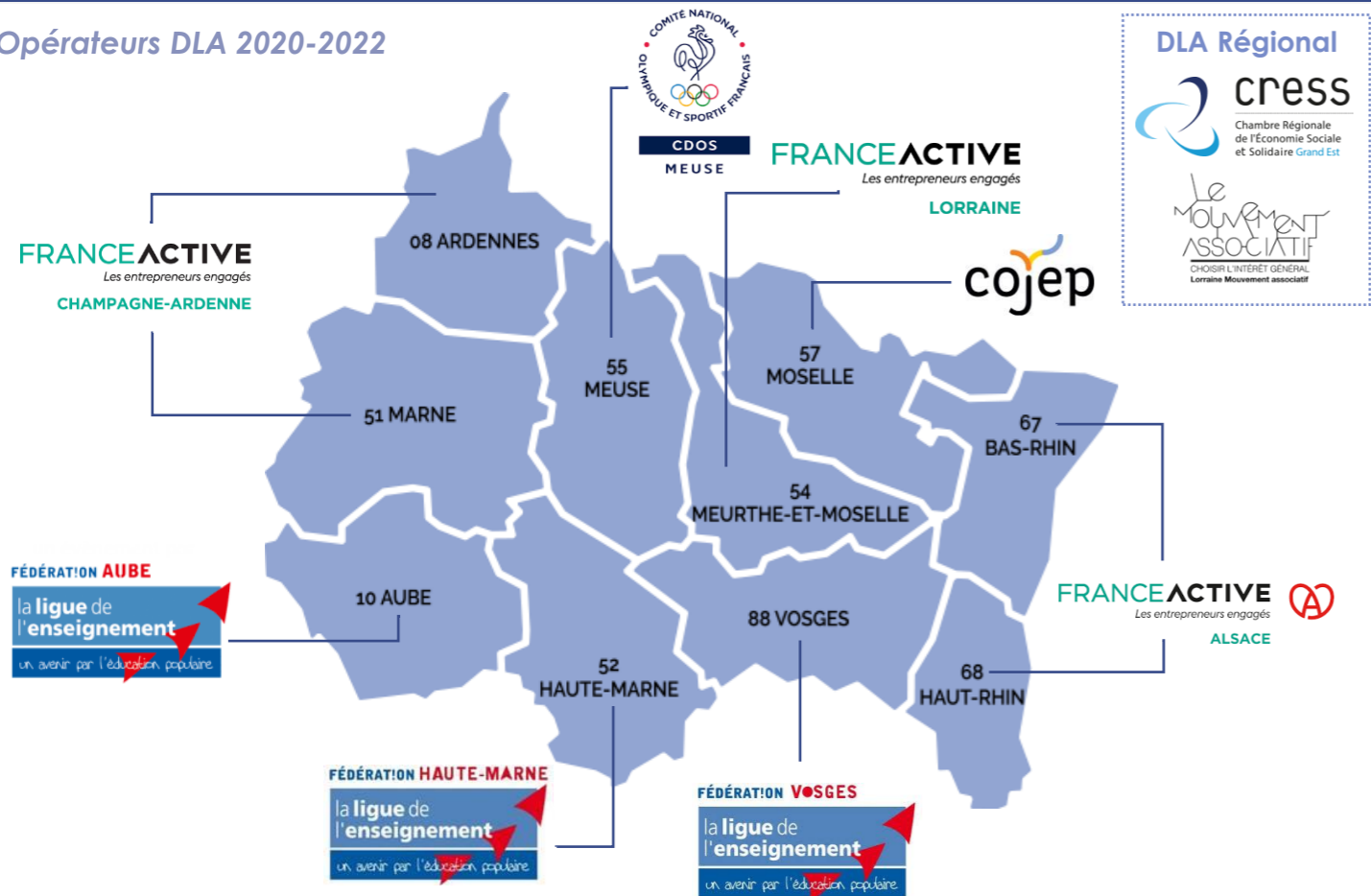


LE DLA AU PLUS PROCHE DES TERRITOIRES

Opérateurs DLA 2020-2022



DLA 08 - France Active Champagne-Ardenne
03 26 87 68 15 / e.chevalier-beaumel@ca-active.fr

DLA 55 - CDOS de la Meuse
03 29 79 75 90 / dla55@cdos55.fr

DLA 10 - Ligue de l'Enseignement de l'Aube
03 25 82 68 68 / dla10@laligue10.org

DLA 57 - COJEP de Moselle
03 87 69 04 85 / info@cojepmoselle.org

DLA 51 - France Active Champagne-Ardenne
03 26 87 68 15 / e.chevalier-beaumel@ca-active.fr

DLA 67 - France Active Alsace
03 88 23 80 30 / mmorel@alsaceactive.fr

DLA 52 - Ligue de l'Enseignement de Haute-Marne
03 25 03 68 15 / dla52@ligue52.org

DLA 68 - France Active Alsace
03 69 72 80 42 / gdesaintours@alsaceactive.fr

DLA 54 - France Active Lorraine
03 83 29 26 17 / contact2@franceactive-lorraine.org

DLA 88 - Ligue de l'Enseignement des Vosges
03 54 68 09 00 / dla@fol-88.com

DLA Régional - CRESS Grand Est - Lorraine Mouvement associatif
03 26 96 07 43 / dlar@cress-grandest.org

www.dla-grandest.org

DLA Grand Est

QU'EST-CE QUE LE DLA ?

Créé en 2002, le **Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)** a pour objectif d'**accompagner** les **structures d'utilité sociale employeuses**, dans leurs projets de création et de consolidation d'**emplois**.

Depuis 16 ans, plus de 60 000* structures ont bénéficié de ce dispositif en France.

En **Grand Est**, le DLA est piloté par l'Etat, la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires et le Conseil Régional Grand Est aux côtés du Mouvement associatif et de la CRESS Grand Est.



* Source : Chiffres clés DLA 2017, rapport mesure de performance (AVISE)

LES CHIFFRES CLÉS EN GRAND EST

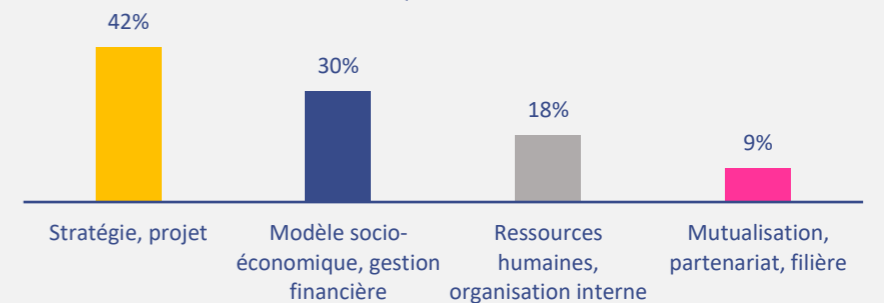
97%
des structures accompagnées sont des **associations**

1 083
structures accueillies et accompagnées

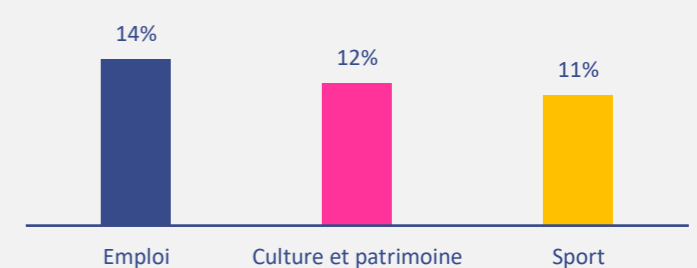
32 804 emplois
portés par les structures accompagnées, soit 16 428 ETP

Source Enée : Chiffres clés du 01/01/17 au 30/06/19

TOP 4 DES THÉMATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT



TOP 3 DES SECTEURS D'ACTIVITÉS DES STRUCTURES ACCOMPAGNÉES



LES PILOTES REGIONAUX DU DLA



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST



LES PARTENAIRES FINANCIERS REGIONAUX DU DLA EN GRAND EST



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



QUI PEUT EN BENEFCIER ?

Les structures d'utilité sociale employeuses :

- Associations
- Coopératives à finalité sociale
- Structures d'Insertion par l'Activité Economique
- Entreprises Adaptées
- Entreprises commerciales agréées ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale)

POUR QUELS BESOINS ?

- Formaliser le projet stratégique de la structure
- Faire évoluer le modèle économique
- Faire évoluer l'organisation interne (gouvernance, RH)
- Définir un plan de développement
- Identifier des pistes de rapprochement, coopération ou de mutualisation entre structures
- Définir sa stratégie de communication
- ...

LES MODALITES ?

- Démarche volontaire et participative
- Accompagnement dans la durée
- Accompagnements individuel ou collectif

ORGANISATION DU DLA : LES DIFFERENTS ECHELONS

Le DLA Départemental :

Dans un souci de proximité, les DLA Départementaux accompagnent les structures locales ou départementales. Ils animent également les dynamiques partenariales sur leur territoires respectifs au service des structures qu'ils accompagnent.

Le DLA Régional :

Le DLA Régional anime le dispositif, appuie le pilotage régional, développe des dynamiques partenariales régionales au service de l'ensemble du dispositif.

Par ailleurs, le DLA Régional accompagne, d'un part, les structures d'envergure régionale dans l'optique de développer et consolider leurs activités et leurs emplois, et d'autre part, les projets régionaux structurants.

LES 5 PHASES D'ACCOMPAGNEMENT DU DLA



Tout au long des différentes phases d'accompagnement DLA, les chargés de mission **conseillent** et **orientent** la structure bénéficiaire vers les acteurs ou les ressources du territoire les plus appropriées dans une **dynamique d'accompagnement au changement**.

En ce sens, les chargés de mission positionnent l'action du DLA en **complémentarité** des autres dispositifs existants et est le **coordonnateur des parcours d'accompagnement des structures d'utilité sociale**.

Le DLA est à la fois un dispositif d'accompagnement, de conseil, un espace d'expertise, de ressource et de mutualisation d'expériences.